

50ème concours du meilleur rillaud



CONFRERIE
DES RILLAUDS D'ANJOU
ET DES VINS DE BRISSAC



Siège social : Château de Brissac

*Confrérie des Rillauds d'Anjou
et des Vins de Brissac*

**50ème CONCOURS RÉGIONAL
DES MEILLEURS RILLAUDS 2026**

**Organisé par la Confrérie des Rillauds d'Anjou et des Vins de Brissac.
En collaboration avec le Comité des Fêtes de BRISSAC-QUINCÉ,
la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Maine & Loire,
et la Mairie de Brissac-Loire-Aubance**

Madame, Monsieur,

A l'attention des participants au concours

.....

REGLEMENT

Article 1 :

La confrérie des Rillauds d'Anjou et des Vins de Brissac organise le 50^{ème} concours **régional** des meilleurs Rillauds 2026.

Article 2 :

Ce concours aura lieu **le vendredi 19 juin 2026**, pour des résultats promulgués **le 05 juillet 2026 à 10h30** lors de la fête «**LA RILLAUDEE**» de **BRISSAC-QUINCÉ**.

Article 3 :

Ce concours est ouvert aux artisans Charcutiers-Traiteurs et Bouchers-Charcutiers de la **région des Pays de La Loire**.

Article 4 :

Les participants devront certifier sur l'honneur que le produit présenté est bien de leur fabrication.

Article 5 : date d'inscription du : **18 MAI au 09 JUIN 2026**

Les candidats devront adresser leur bulletin d'inscription à :

Confrérie des Rillauds d'Anjou et des Vins de Brissac

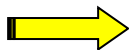
Chez : **Madame BOURGETEAU Maryvonne**

116, rue des Ponts de Cé - P2

49000 - ANGERS

Contact tél : 06.87.18.76.36

Mail : maryvonne.bourgeteau03@orange.fr



Article 6 :

Le droit d'inscription est fixé à : **35,00€**

Les candidats devront obligatoirement joindre avec l'inscription le chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de : **Confrérie des Rillauds d'Anjou et des Vins de Brissac**

L'inscription ne pourra être enregistrée à défaut de paiement.

Article 7 :

Les candidats devront faire parvenir par courrier ou déposer :

- 500 gr à 600 gr de Rillauds,

- **Soit avant le jeudi 18 juin 2026 avant 14h15**

CHEZ : M. Rémi BAUDRY

30, rue de l'arcade

49250 SAINT MATHURIN SUR LOIRE

Contact Rémi BAUDRY : 06.31.38.57.27

- **Soit déposer le vendredi 19 juin entre 11H et 14H30 dernier délai**

A LA SALLE DU TERTRE DE BRISSAC

**Virages de la place du Tertre, (face au Château,
à côté du restaurant les 2 Terrasses)**

49320 BRISSAC-LOIRE-AUBANCE

Contact : Robert GASTE - Tél : 06 82.17.63.91

Rémy BAUDRY - Tél : 06.31.38.57.27

Maryvonne BOURGETEAU – Tél : 06.87.18.76.36

Au-delà de ces jours et horaires, tout colis sera refusé.

ATTENTION PAR COURRIER tenir compte des délais de la poste. La Confrérie ne pourra pas être retenue responsable des colis qui arriveront après les délais. Ces colis ne seront pas enregistrés ni retournés. Aucune réclamation ne sera possible.

Les Rillauds seront conservés jusqu'au moment du concours dans un endroit réfrigéré.

Article 8 :

Il est vivement recommandé aux concurrents de soigner particulièrement l'emballage de leurs produits, aucune réclamation ne sera admise.

Article 9 :

Les concurrents joindront à leur dépôt de Rillauds **une copie du bulletin d'inscription** envoyé précédemment à la Confrérie chez Mme Bourgeteau. Ce document sera placé sous enveloppe anonyme fermée, sans aucun signe distinctif extérieur.

Article 10 :

Chaque jury sera composé de professionnels des métiers de bouche, de consommateurs, de membres de la confrérie des Rillauds d'Anjou et des vins de Brissac, d'un membre du comité des fêtes et d'un représentant de la municipalité.

Article 11 :

Le jury se réunira **le vendredi 19 juin 2026 à 18h00** dans la salle du Tertre de Brissac, place du Tertre, à côté du restaurant les 2 terrasses, 49320 Brissac Loire Aubance.

Article 12 :

Les récompenses attribuées à la suite du Concours consacrent la qualité du produit **pour une année** et les décisions du jury sont sans appel.

Toute publicité se référant à une récompense obtenue à l'occasion de ces concours devra obligatoirement mentionner l'année de l'attribution du prix.

L'engagement d'un candidat aux concours l'oblige à respecter les conditions du présent article.

Article 13 :

Tout participant au Concours des Rillauds ayant obtenu la moyenne obtiendra **une estampille** de sa sélection qui devra être obligatoirement affichée dans son commerce jusqu'au prochain concours.

Ces estampilles seront remises le 28 septembre 2026 lors d'une cérémonie. L'estampille de l'année précédente devra être retirée.

Article 14 :

La remise des médailles et des diplômes aura lieu le :

le dimanche 5 juillet 2026 à 10h30 place du Général de Gaulle à Brissac-Loire Aubance.

DOTATION DU CONCOURS

Si plus de 12 participants Hors département de Maine et Loire, les lauréats recevront les mêmes prix que ceux du Maine et Loire.

➤ **Une médaille d'or pour le premier de chaque catégorie**

- **Charcutiers-Traiteurs**
- **Bouchers-Charcutiers**

➤ **Une médaille d'argent pour le premier de chaque catégorie**

- **Charcutiers-Traiteurs**
- **Bouchers-Charcutiers**

➤ **Une médaille de bronze pour le premier de chaque catégorie**

- **Charcutiers-Traiteurs**
- **Bouchers-Charcutiers**

➤ **Un trophée offert par la Mairie de Brissac-Loire-Aubance sera remis aux Meilleurs Rillauds 2026 de Brissac**

- **Ce trophée annuel sera remis en compétition chaque année.**

La confrérie se chargera de le récupérer auprès du lauréat de l'année précédente.

- **Si celui-ci est gagné 3 années de suite, il est considéré comme acquis.**

Le Grand Maître

Confrérie des Rillauds d'Anjou et des Vins de Brissac

